



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

Chez M. Pascal ROGER 8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940 APPT. 2503 28300 MAINVILLIERS Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr Page Facebook : https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/		
--	--	--

Mainvilliers, le 26 juin 2025

Mesdames, Messieurs,
Chères adhérentes, Chers adhérents,

L'association Les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer son traditionnel séjour de balnéothérapie du dimanche 16 au dimanche 23 novembre 2025 à Saint-Paul-Lès-Dax dans les Landes.

Vous serez hébergés, au même titre que les années précédentes, à l'Hôtel BEST WESTERN Sourcéo « *** », 355 Rue du centre aéré, Lac de Christus, 40990 SAINT PAUL LES DAX.
TEL. : 05 58 90 66 00.

Il est doté d'un confort optimal : chambres doubles, avec 2 lits ou individuelles selon vos préférences, comprenant une salle de bain complète, un réfrigérateur, la climatisation, le téléphone, la télévision, le Wifi et une terrasse. Les repas, servis à l'assiette, seront composés de recettes raffinées faisant la part belle aux produits du terroir.

Le centre de balnéothérapie, situé dans l'hôtel, vous permettra d'accéder au centre de remise en forme aquatique comprenant une piscine intérieure avec hydrojets, des bains bouillonnants, des bains avec cascades et geysers permettant d'alterner eau chaude et eau froide. Aussi, votre formule vous donne l'accès en illimité aux espaces saunas et hammams, à la salle de cardio training (tenue de sport obligatoire) et à tous les cours d'aquagym.

En précision, le personnel de l'établissement (hôtel, SPA, thermes, centre aquatique) n'a pas pour vocation d'accompagner les vacanciers déficients visuels d'un endroit à l'autre de l'établissement. C'est pourquoi il est fortement recommandé aux personnes éprouvant des difficultés à se déplacer dans des locaux inconnus de venir avec leur accompagnateur « encadrant » valide de leur choix.

Les formules

Comme les années précédentes et afin de satisfaire toujours au mieux vos demandes, vous aurez le choix entre deux formules soins bien distinctes.

2 Formules soins au choix

Formule 1 : 3 jours de soins aux Thermes et 3 jours de soins au Spa

3 jours de soins aux thermes comprenant :

- Jour 1 : 1 aérobain 10 minutes, 1 hydro 10 minutes et 1 modelage des iles 30 minutes
- Jour 2 : 1 carbogazeux 10 minutes, 1 hydromassage 10 minutes et 1 modelage visage et cuir chevelu 30 minutes
- Jour 3 : 1 aérobain 10 minutes, 1 hydro 10 minutes et 1 soin du visage éclat 30 minutes

3 jours de soins au spa comprenant :

- Jour 1 : 1 gommage 30 minutes et 1 massage L'empreinte Sensorielle By Origine 50 minutes
- Jour 2 : 1 soin visage Essentiel By Origine 60 minutes et 1 modelage aux bambous 50 minutes
- Jour 3 : 1 enveloppe corporel 30 minutes et un modelage détente du dos 25 minutes

Formule 2 : 6 jours de soins aux Thermes

6 jours de soins aux thermes comprenant :

- Jour 1 : 1 aérobain 10 minutes, 1 hydro 10 minutes et 1 modelage jardin d'eden 30 minutes
- Jour 2 : 1 carbogazeux 10 minutes, 1 hydromassage 10 minutes et 1 californien 45 minutes
- Jour 3 : 1 beauté des pieds de 30 minutes et 1 modelage visage et cuir chevelu 30 minutes
- Jour 4 : 1 aérobain 10 minutes, 1 hydro 10 minutes et 1 soin du visage éclat By Origine 30 minutes
- Jour 5 : 1 carbogazeux 10 minutes, 1 hydromassage 10 minutes et 1 modelage spécifique pieds ou tête de 20 minutes
- Jour 6 : 1 modelage oriental de 45 minutes

(Nous vous précisons que l'ordre de passage entre les Thermes et le Spa n'est pas défini. Il sera établi par le personnel de l'établissement selon le nombre de participants.)

Nous vous remercions de bien vouloir noter que les soins seront dans la mesure du possible exécutés dans l'ordre du programme. Chaque personne bénéficiera de l'ensemble de ces soins et aura son propre planning. Aussi, nous vous conseillons d'apporter deux maillots de bain et une tenue de sport. Par contre, le peignoir, le bonnet de bain et les sandales en tailles uniques pour pouvoir accéder aux différents bassins et autres équipements sportifs sont fournis directement par l'hôtel dès votre arrivée mais restent la propriété de l'établissement.

Très important : pour des raisons logistiques, nous vous remercions de bien préciser sur le formulaire d'inscription la formule de votre choix.

Par ailleurs, il vous sera possible de prendre des soins supplémentaires au spa à votre charge durant les après-midis mais uniquement en individuelle.

Tarifs

Le prix du séjour est fixé à :

- + Tarif total du séjour avec Formule 1 Base Chambre double / twin : 1.430,00 € ;
- + Tarif total du séjour avec Formule 1 Base Chambre individuelle : 1.685,00 € ;
- + Tarif total du séjour avec Formule 2 Base Chambre double / twin : 1.340,00 € ;
- + Tarif total du séjour avec Formule 2 Base Chambre individuelle : 1.595,00 € ;
- + Tarif total du séjour Formule sans Soin Base Chambre double / twin : 895,00 € ;
- + Tarif total du séjour Formule sans Soin Base Chambre individuelle : 1.150,00 €.

Ces tarifs sont valables pour les vacanciers déficients visuels et les accompagnateurs « encadrants » valides. En effet, tout le monde bénéficie des mêmes prestations tant au niveau de l'hébergement tout confort, que du restaurant gastronomique, des activités et de la diversité des soins quotidiens.

Ces tarifs comprennent :

- + Le trajet de la gare SnCF au lieu d'hébergement aller-retour ;
- + Le logement en chambre tout confort pour sept nuits en pension complète avec fromage inclus pour les déjeuners et dîners ;
- + L'apéritif du premier et dernier soir avec ses petits canapés ;
- + Un plateau de courtoisie contenant du thé et du café soluble par chambre ;
- + Une des deux formules de soins pendant six jours que vous aurez choisis au préalable en rapports aux tarifs ci-dessus ; (Exclue de la formule sans soins)
- + La taxe de séjour ;
- + L'accès en illimité au centre de remise en forme aquatique, aux espaces saunas et hammams, à la salle de cardio training (tenue de sport obligatoire) et à tous les cours d'aquagym ;
- + Le panier repas du dernier jour.

Ne sont pas compris dans le tarif :

- + Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à Dax, quel qu'il soit ;
- + Les dépenses personnelles tels que les consommations au bar, les cafés, hormis celui compris dans le repas et le vin à table ;
- + Les communications passées depuis le téléphone de la chambre d'hôtel ;
- + Exclue de la formule sans soins : Une des deux formules de soins pendant six jours.

Cette semaine de détente débutant le dimanche 16 novembre, un regroupement en gare de Dax à l'accueil PMR sera organisé aux alentours de 16h selon les arrivées des uns et des autres. Quant au retour prévu le dimanche 23 novembre, nous serons à la gare de Dax vers 9h15. Merci de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendez-vous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente Assistant Gare comprise) entre votre domicile et la gare de Dax en fonction de ces derniers.

Attention ! Très important, en-dehors des horaires cités ci-dessus, le trajet de la gare de Dax à l'Hôtel sourcéo ne sera pas pris en charge par l'association.

Les personnes dont l'inscription aura été confirmée seront tenues informées de tout éventuel changement quant à l'horaire de rendez-vous selon la disponibilité des trains.

Compte tenu que cette semaine de balnéothérapie est limitée à 12 participants (accompagnateurs « encadrants » valides compris) et pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 20 octobre 2025. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant [le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation](#) et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre semaine de détente, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celle-ci en plusieurs fois. Le solde doit être impérativement réglé avant le 10 novembre 2025 au plus tard.

Nouveau, vous pouvez régler votre semaine de balnéothérapie par carte bancaire via la plateforme HeloAsso en cliquant sur le lien suivant :

[Règlement par carte bancaire](#)



Dans le cas où un acompte serait perçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Si vous ne souhaitez pas la solution du paiement par carte bancaire, nous vous recommandons vivement d'effectuer un virement dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyen de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2025 d'un montant minimum de 30,00 € afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Pour verser votre adhésion 2025, nous vous recommandons fortement le paiement par carte bancaire en suivant ce lien :

[Le formulaire en ligne via la plateforme HelloAsso](#)

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les Joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total sera retenu ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total sera retenu ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total sera retenu ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total sera retenu.

Remarque : En cas d'un nombre insuffisant de participants pour la manifestation susmentionnée dans ce document, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit après le 20 octobre 2025 d'annuler cette manifestation sans préavis. L'ensemble des participants en sera immédiatement informés et remboursés intégralement.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le début de vos vacances attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité sera engagée en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des soins.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes

médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Afin d'organiser et d'assurer au mieux cette manifestation, sans omettre un niveau de sécurité et de confort optimal au cours de tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. La recherche d'accompagnateurs sympathiques surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellentes vacances avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, cette tâche reste l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls de l'altruisme, de l'esprit d'initiative et votre bonne humeur sont les qualités requises. Par conséquent, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

Nota : Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation peut être pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être utilisé, vous en serez averti par le responsable au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Pour cette manifestation, nous conseillons aux maîtres de chiens-guides de ne pas venir exceptionnellement avec leur compagnon. En effet, ils seront, au même titre que les autres animaux, interdits au centre de remise en forme, au spa et aux termes et par conséquent, il sera confiné dans la chambre ce qui n'est pas d'un confort absolu pour lui. Nous remercions d'ores et déjà les personnes concernées de leur compréhension.

Les adhérents de l'Association se doivent d'être vigilants en respectant la plus grande discrétion lors de leurs échanges de souvenirs audio-visuels, informations ou en cas de publications sur les réseaux sociaux. Il est fortement recommandé de masquer les adresses courriels voire autres informations personnelles lors des diverses correspondances.

Soyez certains que l'Association s'applique à préserver la vie privée de ses adhérents et met un point d'honneur à ne jamais communiquer à quiconque les fichiers multimédias et autres informations confidentielles en sa possession.

Si un adhérent venait à être mécontent de voir son image ou autres données communiquées auprès d'un tiers sans son consentement, l'Association Les Joyeux Mirauds se dégage de toutes responsabilités.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com et toujours notre site internet : lesjoyeuxmirauds.fr

Cette manifestation placée sous le signe de la relaxation, sans oublier l'amitié et la convivialité qui sont nos maîtres mots, remporte chaque année un vif succès. Les responsables ainsi que tout le personnel du centre de balnéothérapie de Saint-Paul-Lès-Dax très accueillants ne manqueront pas de mettre tout en œuvre pour que votre séjour ait lieu dans des conditions les plus agréables possibles.

Vous aimez le cocooning, vous faire dorloter, prendre soin de vous, n'hésitez pas à profiter d'une bonne remise en forme sans rien avoir à penser ! Nous nous occupons de tout ! Laissez-vous porter durant une semaine.

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
JEAN CHARLES, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association LES JOYEUX MIRAUDS est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. : IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées ».

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.